



PV COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS

Réunion du 31 Août 2017 à 17 H 00

Président de séance : M. JACQUET Yves

Présents : Mme CHABANCE Marie-Claude
MM. CLOUVET Jean-Claude – GUERIN Patrick - RICHARD Jean-Claude

La Commission enregistre le forfait général avant début de Championnat suivant :

Départemental 5 Poule B

Ent.S. Justices Bourges (2)

E-mail du 31/08/2017

Les équipes opposées seront exemptes.

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2017/2018 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction,

Inflige une amende de 120 € au club Bourges Justices Es.

Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Sportive et Autres dans les conditions de forme et de délai, conformément aux articles 188 et 190 des RG de la FFF. Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Le Président de la Commission,

Yves JACQUET

Le Secrétaire de la Commission,

Jean-Claude CLOUVET